

CONSEIL MUNICIPAL N°6 du 07/09/2026 – PROCES-VERBAL

Présents : Claude VIET- Michel ANGER – Carole SCHNAIDERMAN – Denis BIDAN-
Rachelle RENOUARD – Régine ETIENNE- Nathalie LE ROUX – Pamela GUIHARD – Nicolas
CHEVALIER - Aimy MENEZ – Antoine CAILLERE

Date de Convocation : 1^{er} septembre 2026.

Absents : Monique CALME, Cédric COLLET, Pierre HUET, et Ludovic LE BIHAN excusés

Pouvoir : Collet C à Renouard R

Secrétaire : Michel ANGER.

Sommaire :

- I) Délégués du conseil municipal au maire, article L2122-22 du CGCT, précision
- II) Lotissement 2026,
- III) Vente d'un ancien chemin au Village de Larlan,
- IV) Personnel : recrutement d'un agent à la cantine à compter du 1^{er} janvier 2027
- V) Logements Sociaux : avancement des travaux
- VI) Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I) Délégation du conseil municipal au maire, article L2122-22 du CGCT délibération 2026091

Suite à l'envoi de la délibération du 1^{er} juin, le service de la légalité à la Préfecture demande de préciser le point 8 de la délibération. Le maire propose de compléter le point 8 ainsi :

8° de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions d'investissement limitées à 200 000 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification.

II) Lotissement 2026

Le conseil municipal décide de la création d'un budget annexe assujéti à la tva pour le lotissement 2026, le nom sera arrêté et le budget primitif 2026 voté à la prochaine réunion.

Financement Prévisionnel :

Antoine Caillère présente un budget prévisionnel pour une dépense totale de 600 000 € HT, soit un coût de revient avant subvention de 43,73 € HT/m² (surface commercialisable 13 722 m²). L'opération est subventionnable par le Département à hauteur de 25% du déficit et par Pontivy Communauté à hauteur de 30% du déficit. Il présente différentes hypothèses de prix de vente et les impacts sur les montants des subventions et du coût de revient net des subventions.

Le maire propose d'attendre les résultats de l'appel d'offre pour les travaux de viabilisation pour fixer le prix de vente définitif, il espère limiter le recours à l'emprunt à un montant maximum de 250 000 €. Pour faire face au besoin de trésorerie pendant les travaux, une ligne de trésorerie sera nécessaire, un découpage en deux tranches pourra être envisagé, le paiement des travaux de finition de voirie sera décalé après la construction des

premières maisons, et enfin la commercialisation anticipée des deux lots en bordure de voie sera possible dès l'obtention du permis d'aménager.

Une projection du financement annuel des investissements futurs est présentée, en tenant compte des besoins de financement du lotissement et de la fin des échéances de plusieurs emprunts, le projet de réalisation d'une halle de sports serait envisageable avant la fin du mandat.

III) Vente d'un ancien chemin Village de Laran

Après présentation du plan cadastral, le conseil municipal est favorable à la demande de Laurent Juhel, d'acheter une partie de l'ancien chemin communal passant dans sa propriété (parcelles ZA 67 et ZA 68), les frais de bornage, notariés et autres seront à sa charge.

Mme Vanessa Le Goff, propriétaire riveraine sera contactée, pour échanger éventuellement le reste du chemin et l'ancien commun de village adjacent (parcelle ZA 59) contre une partie de la voie communale (parcelle ZA95) restée à son nom et passant devant son habitation (parelle ZA 56).

IV – Personnel : recrutement d'une aide-cantinière au 01012027

Le maire rappelle que Mme Evelyne Cabedoche a demandé à partir en retraite au 31 décembre 2026. Il précise qu'elle est titulaire adjoint technique territorial sur une base de 29/35 H. Elle travaille à la cantine de 10H à 16H, à l'école pour le ménage de 16H30 à 17H15 et enfin au centre de loisirs pendant les vacances scolaires, 6 semaines par an.

Après discussion, il est proposé de réexaminer la fiche de poste avant de lancer une offre et de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour un an à compter du 1^{er} janvier 2027 dans l'attente du départ en retraite de la responsable de la cantine et de l'organisation future du service.

V- Logements Sociaux

Michel Anger fait le point sur les travaux : l'aménagement des jardins sera terminé pour la fin du mois, Kalon TP va réaliser le parking prévu à l'intersection des rues saint-joseph et de la fontaine, au niveau des travaux intérieurs les difficultés avec l'entreprise qui pose les cloisons sèches continuent, plusieurs recommandés ont été envoyés et il est donc impossible de fixer la date de fin de chantier.

Le maire précise qu'un date sera à prévoir pour l'inauguration.

Demandes de logements :

Le maire informe que nous avons reçu 8 demandes de logements. Les dossiers seront contrôlés par Soliha et la commission communale procédera à l'attribution.

VI – Questions Diverses

Affaires scolaires : Carole Schnaiderman fait le point sur les effectifs à la rentrée, école Ste Anne 53 élèves et à l'école des couleurs 45 élèves.

Chaque école accueille une nouvelle équipe pédagogique et les trois classes sont maintenues. La navette pour la cantine est renouvelée avec le transporteur Bsa, pour le prix de 89€ par jour, un chauffeur déjeune à la cantine.

Argent de poche : 9 jeunes ont participé à l'opération cet été, un montant total d'indemnités de 855€ sera versé, restera à voir pour l'année prochaine s'il faut limiter le nombre de participants.

Familles Rurales : 7 jeunes ont participé aux animations cet été.
La facture des animations du 1^{er} semestre s'élève à 2 176 €.

Téléassistance : Carole Schnaiderman a reçu une commerciale de Présence Verte qui a rappelé la convention signée pour la téléassistance par le CCAS qui offre des tarifs préférentiels pour les habitants. Elle a également proposé de réaliser une réunion de prévention et sensibilisation aux risques de vols ou d'escroquerie en partenariat avec la gendarmerie.

Parc Eolien : une nouvelle réunion avec Morbihan Energies va être programmée.

Maison Eclusière : le bilan des expositions estivales est positif précise Rachelle Renouard, les artistes sont intéressés de renouveler l'opération en 2027. Elle va contacter la Direction Régionale des Affaires Culturelles au sujet des résidences d'artistes à titre d'information.

Bibliothèque : un pot sera organisé pour remercier Philippe Krellenstein bénévole depuis quelques années et qui souhaite arrêter.

Presse : le maire remercie Auguste Aubin, présent, car il cesse ses fonctions de correspondant pour le Pontivy Journal et le Courrier Indépendant. Il rappelle qu'il a été 37 années conseiller municipal et qu'une médaille d'honneur communale sera demandée.

Local des kinés au 28 a rue des deux ponts : au départ des kinés il sera à louer, un avis a déjà été passé sur le bon coin, le site internet et la page face book. Une annonce sera également publiée dans la presse.

Voirie 2026 : Denis Bidan informe qu'il reste les panneaux stop et zones partagées à poser dans le secteur de la lande et route de Noyal. Un comparatif des tarifs appliqués par le groupement de commande de Pontivy Communauté et celui appliqué directement aux communes hors groupement va être effectué avant de répondre favorablement à la demande de reconduction de l'Atesat (l'aide technique à la voirie) et du groupement de commandes de l'Epci à compter de 2027.

Recensement de la population janvier 2027 : La poste propose une convention pour mettre à disposition deux agents recenseurs. Le Maire informe qu'il est régulièrement interpellé par la population sur les difficultés de la distribution du courrier et des journaux et propose de recruter comme les autres années en direct deux agents recenseurs. Le conseil municipal approuve.

Terrain de football : les sangliers ont travaillé le terrain, pour éviter un autre passage, la pose d'un grillage sous la main-courante va être étudiée.

Travaux : les rideaux à la cantine ont été posés ainsi que celui de la salle du conseil, au cimetière le remplacement des portes de l'ossuaire, la pose d'un nouveau bloc de colombarium et l'aménagement du jardin du souvenir seront effectués le mois prochain. A l'école une réflexion sera engagée pour la climatisation d'une classe et la pose de filtres anti-UV.

Logement communal : suite à la procédure engagée contre une locataire pour loyers impayés, l'audience au tribunal aura lieu le 10 septembre. Elle a adressé un courrier de demande de résiliation de son bail mais n'était pas présente pour l'état des lieux et elle n'a pas remis les clés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H15.
